



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deductions

Question écrite n° 8509

Texte de la question

M Philippe Marchand appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur les difficultes rencontrees par les moniteurs d'auto-ecoles dont la clientele composee essentiellement de jeunes tend considerablement a diminuer en raison du nombre important de jeunes qui sont sans emploi. A la difference d'autres professionnels tels que les exploitants de taxi et les ambulanciers dont l'automobile est l'outil de travail, les moniteurs d'auto-ecoles ne beneficent pas de la recuperation de la TVA sur l'achat des vehicules. Il lui demande s'il n'envisage pas de faire beneficent cette categorie professionnelle de la recuperation de la TVA.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme de la deductibilite de la taxe sur la valeur ajoutee afferente aux vehicules affectes a l'enseignement de la conduite automobile doit etre examine lors de la negociation engagee entre les Etats membres de la Communaute economique europeenne sur le projet de XIIe directive qui prevoit l'harmonisation des regles definissant les cas d'exclusion des droits a deduction. Une modification de notre reglementation en la matiere serait donc prematuree.

Données clés

Auteur : [M. Marchand Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8509

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 308